

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 11 octobre 2021

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 04 octobre 2021, s'est réuni le 11 octobre 2021, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Anne LE HENANFF, François ARS, Christine PENHOUE, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Catherine LE TUTOUR, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LEMOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LEMESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, François RIOU

Pouvoirs :

Patrick LALOUX a donné pouvoir à M. ROUILLON
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. ROBO
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. GICQUEL
Karine SCHMID a donné pouvoir à Mme DELATTRE

Absent(s) :

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Séance du Conseil municipal du 11 octobre 2021

AFFAIRES GENERALES

Vidéoprotection - Extension

Mme Monique JEAN présente le rapport suivant :

La ville de Vannes a procédé à la mise en place en 2008 d'un dispositif de vidéoprotection de 31 caméras pilotées à partir d'un Centre de Supervision Urbaine (CSU) dont la rénovation et l'extension ont été décidées en 2016.

A ce jour, 109 caméras couvrent le territoire communal.

L'évolution du nombre de missions et de réquisitions en relecture auprès du CSU de la part des services de police et de justice, traduisent l'efficacité de la vidéoprotection, confirmée par une baisse deux fois plus rapide des faits de délinquance sur les secteurs vidéoprotégés, par rapport aux autres secteurs de la ville, ce sans phénomène de report.

Compte tenu de ce qui précède, de la nécessité de poursuivre en lien avec le commissariat de Vannes la mise en place d'une couverture optimisée du territoire communal, la remise à niveau régulière du parc existant et du cœur du système, mais aussi le dimensionnement de l'architecture et son adaptation à des développements d'intelligence artificielle, une autorisation de programme de l'ordre de deux millions d'euros TTC (dont environ 1,2 millions d'euros TTC affectés aux extensions) sera proposée à l'inscription du prochain budget primitif de la ville sur quatre exercices (2022, 2023, 2024 et 2025).

Les futures implantations prévoient 68 nouvelles caméras, étant précisé que l'autorisation préfectorale initiale autorise la couverture de l'ensemble du territoire communal.

Ces investissements sont susceptibles de bénéficier d'une participation financière du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et figurent au titre des orientations majeures du prochain Contrat de Sécurité Intégrée (CSI) entre la ville et l'Etat.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de prévoir l'inscription au budget primitif 2022 programme de deux millions d'euros TTC pour les exercices 2022-2023-2024-2025, dédiée au dispositif précité ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

(Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT n'ont pas pris part au vote)

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 39 voix
Contre : 1 voix.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services



Emmanuel GROS